



## PROGRAMME DE FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

### Les devoirs du professionnel de l'immobilier / niveau 1

(dont 2h Déontologie – 2h Non Discrimination – 2h Tracfin)

<b>PUBLIC VISE</b>	Tout responsable ou collaborateur professionnel de l'immobilier
<b>PRE REQUIS</b>	Aucun
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Adapter sa pratique professionnelle en faveur de la lutte contre les discriminations, la LCB/FT et dans le respect de sa déontologie</p> <p>Se sensibiliser aux risques encourus en cas de mise en jeu de la responsabilité du professionnel de l'immobilier</p> <p>Satisfaire aux obligations de formation continue des professionnels de l'immobilier</p>
<b>DUREE</b>	7 heures sur 1 jour
<b>CONTENU</b>	<p><b>I - LA NON DISCRIMINATION A L'ACCES AU LOGEMENT (minimum 2H)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation de la CHARTE RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS L'ACCES AU LOGEMENT</li><li>• La discrimination : textes et sanctions applicables</li><li>• Repérage des cas de discrimination par un professionnel mandataire du bailleur avec auto-évaluation de sa pratique professionnelle</li><li>• Les outils à disposition des présumées victimes</li><li>• Obligations du professionnel en matière de prévention des discriminations</li><li>• Obligations du professionnel en matière de traitement des discriminations</li></ul> <p><b>II - TRACFIN ou la Lutte Contre le Blanchiment des capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) (minimum 2H)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Définition et textes en vigueur</li><li>• Champ d'application dans l'immobilier</li><li>• Obligations du professionnel de l'immobilier</li><li>• Les outils à disposition</li><li>• Les types de contrôles</li><li>• Les sanctions possibles</li><li>• Exemples de cas tirés de la jurisprudence</li></ul> <p><b>III - La déontologie professionnelle des professionnels de l'immobilier en pratique (minimum 2H)</b></p> <p>A la lumière de l'actualité juridique et de nombreuses illustrations jurisprudentielles ou découlant de cas pratiques, vous aborderez les différents aspects de votre déontologie.</p> <p>La déontologie, qu'est-ce que c'est ?</p> <p>Où trouver les règles ?</p> <p>Quelles sont-elles ?</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les savoirs</li><li>- Les savoir-être</li><li>- Les savoir-faire</li></ul> <p><b>IV – Bilans</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• QUIZ d'EVALUATION DES ACQUIS</li><li>• QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION A CHAUD</li></ul> <p><b>MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES</b></p> <p>Présentation orale ouverte aux questions des stagiaires. Projection d'un diaporama pour visualiser les apports théoriques et suivre le fil conducteur. Alternance d'apports théoriques et de phases de mise en pratique (questions/réponses - études de cas pratiques - jurisprudence). Remise d'un support numérique à l'issue de la formation, synthétisant les apports théoriques de la formation. Les formations à distance sont réalisées selon les modalités de la classe virtuelle.</p>

.../...

## INTERVENANT(E)S

**Isabelle DALMON**, juriste formatrice, consultante et médiatrice. Titulaire d'un DEA de droit des affaires, d'un master 2 en droit immobilier et du DU de médiation délivrés par l'UT1 Capitole. 25 ans d'expérience dans la formation juridique professionnelle continue ou initiale. Pratique du droit immobilier au travers d'expériences de transactions, locations, gestion locative, syndic bénévole de copropriété, crédits bancaires. Pratique du droit commercial dans les secteurs professionnels judiciaire et bancaire.

## MOYENS TECHNIQUES DES FORMATIONS A DISTANCE

La formation à distance est réalisée intégralement avec l'application ZOOM ou TEAMS. Lors de la convocation l'apprenant reçoit un lien d'accès lui permettant de se connecter aux séances en classes virtuelles ainsi qu'un guide d'utilisation de l'application. Lors de sa première connexion, l'apprenant est invité à se connecter 10 minutes avant le début de la formation pour tester la prise en main de l'application. En cas de difficulté, il peut demander l'assistance du formateur par téléphone dans les 10 minutes qui précèdent le démarrage de la formation, ou bien direct au formateur pendant la session numéro du formateur communiqué dans la convocation. En cas de déconnexion involontaire pendant la session de formation, l'apprenant pourra se reconnecter de façon autonome avec le même lien et joindre le formateur par sms en cas de difficulté.

## MODALITES D'EVALUATION

Fiche de présence à émarger par demi-journées de formation pour les formations en présentiel. Emission des relevés de connexion de l'application ZOOM pour les formations à distance. Feedbacks du formateur et du groupe lors des phases de mise en pratique. Quiz permettant de valider les principaux apports théoriques à l'issue de la formation. Questionnaire de satisfaction en fin de formation sur le déroulement de l'action et les acquis de la formation.

## SANCTION

Remise d'une attestation individuelle de fin de formation à l'issue de l'action.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

**Formation** : présentielle ou à distance, en intra ou inter-entreprise  
**Dates, lieu et horaires** : selon convention  
**Tarif** : selon devis et/ou tarif en vigueur sur le site <https://omyo.fr>  
**Nombre de personnes minimum et maximum** : 6 à 12 participants maximum  
**Modalité et délai d'accès** : L'accès en formation est conditionné par le versement d'un acompte par l'entreprise. Pour les formations à distance l'apprenant doit avoir à sa disposition un poste de travail informatique (PC ou tablette), doté d'un micro, d'une caméra vidéo et de hauts parleurs ; relié à une connexion internet haut débit (pour une meilleure qualité, il est conseillé une connexion réseau filaire via câble Ethernet, plutôt qu'en Wi-Fi). Inscription minimum 2 mois avant le début de la formation pour les demandes de prise en charge par les organismes financeurs.  
**Accès aux personnes porteuses de handicaps** (nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la session) :

- Accessibilité de la salle de formation aux personnes à mobilité réduite, organisée dans l'entreprise, selon le besoin
- Adaptations possibles en fonction du type de handicap

## CONTACTS STAGIAIRES

OMYO – B36 – 41 rue de Cugnaux – 31300 Toulouse  
Sophie Gautier – [sophie.gautier@omyo.fr](mailto:sophie.gautier@omyo.fr) - 06 63 08 09 40

Séquence	Durée	Objectifs	Contenu	Méthodes	Matériel
ACCUEIL	0h10	Inclusion – recueil des attentes	Présentation des participants	Tour de « table »	Néant
LA NON DISCRIMINATION A L'ACCES AU LOGEMENT	2h00	Adapter sa pratique professionnelle en faveur de la lutte contre les discriminations  Se sensibiliser aux risques encourus en cas de mise en jeu de la responsabilité du professionnel de l'immobilier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation de la CHARTE RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS L'ACCES AU LOGEMENT</li> <li>La discrimination : textes et sanctions applicables</li> <li>Repérage des cas de discrimination par un professionnel mandataire du bailleur avec auto-évaluation de sa pratique professionnelle</li> <li>Les outils à disposition des présumées victimes</li> <li>Obligations du professionnel en matière de prévention des discriminations :</li> <li>Obligations du professionnel en matière de traitement des discriminations</li> </ul>	Exposé Cas pratiques	Powerpoint
TRACFIN ou la Lutte Contre le Blanchiment des capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT)	2h00	Adapter sa pratique professionnelle en faveur de la LCB-FT  Se sensibiliser aux risques encourus en cas de mise en jeu de la responsabilité du professionnel de l'immobilier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définition et textes en vigueur</li> <li>Champ d'application dans l'immobilier</li> <li>Obligations du professionnel de l'immobilier :</li> <li>Les outils à disposition</li> <li>Les type de contrôles</li> <li>Les sanctions possibles</li> <li>Exemples de cas tirés de la jurisprudence</li> </ul>	Exposé Cas pratiques	Power point
LA DEONTOLOGIE PROFESSIONNELLE à la lumière de l'actualité juridique	2h30	Actualiser ses connaissances pour adapter sa pratique professionnelle  Se sensibiliser aux risques encourus en cas de mise en jeu de la responsabilité du professionnel de l'immobilier	<ul style="list-style-type: none"> <li>En transaction</li> <li>En location</li> <li>En gestion</li> <li>Divers</li> </ul>	Exposé Cas pratiques	Power point
EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUE	0h10	Auto-évaluation des acquis	Quiz	En ligne	Ordinateur, tablette ou smartphone
EVALUATION DE LA FORMATION	0h10	Evaluer la satisfaction à chaud du stagiaire	Questionnaire d'évaluation à chaud	Questionnaire	